

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2023

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 23/06/2023, s'est réuni à la Salle des Fêtes de Gargenville, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION		
PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER DU PARC A VERNOUILLET : ARRET DU BILAN DE LA CONCERTATION		
<u>Date d'affichage de la convocation</u> 23/06/2023	<u>Date d'affichage de la délibération</u> 06/07/2023	<u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude

Etaient présents : 114

AIT Eddie, ALAVI Laurence, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOUDET Maurice, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, BRUSSEAU Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARBIT Jean-Christophe, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, BEAUVALLET Yves, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBouc Michel, LECOILE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEPINTE Fabrice, LONGEAULT François, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guyline, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MONTANGERAND Thierry, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, QUIGNARD Martine, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Félicité, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

Absent(s) représenté(s) : 19

AOUN Cédric a donné pouvoir à LEPINTE Fabrice
BEGUIN Gérard a donné pouvoir à DI BERNARDO Maryse
BENHACOUN Ari a donné pouvoir à DAMERGY Sami
BERMANN Clara a donné pouvoir à EL BELLAJ Jamila
BERTRAND Alain a donné pouvoir à POYER Pascal
BORDG Michaël a donné pouvoir à COGNET Raphaël
DAUGE Patrick a donné pouvoir à JOSSEAUME Dominique
DELRIEU Christophe a donné pouvoir à CHAMPAGNE Stéphan
GUIDECOQ Christine a donné pouvoir à CALLONNEC Gaël
GUILLAUME Cédric a donné pouvoir à LAVANCIER Sébastien
HONORE Marc a donné pouvoir à DAZELLE François
KHARJA Latifa a donné pouvoir à MONTANGERAND Thierry
LEMARIE Lionel a donné pouvoir à OLIVIER Sabine
LITTIERE Mickaël a donné pouvoir à FONTAINE Franck
MACKOWIAK Ghyslaine a donné pouvoir à BOURE Denis

MARIAGE Joël a donné pouvoir à LE GOFF Séverine
MELSENS Olivier a donné pouvoir à GODARD Carole
NEDJAR Djamel a donné pouvoir à LEBOUC Michel
REBREYEND Marie-Claude a donné pouvoir à BROSSE Laurent

Absent(s) non représenté(s) : 6

COLLADO Pascal, CONTE Karine, DIOP Dieynaba, MAUREY Daniel, PRIMAS Sophie, RIOU Hervé

Absent(s) non excusé(s) : 2

ANCELOT Serge, OURS-PRISBIL Gérard

125 POUR :

AIT Eddie, ALAVI Laurence, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUSSEAUX Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphane, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAUGE Patrick, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUIDECOQ Christine, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, BEAUVALLET Yves, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUC Michel, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MONTANGERAND Thierry, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Félicité, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

0 CONTRE :

2 ABSTENTION :

BOUDET Maurice, NAUTH Cyril

6 NE PREND PAS PART :

CHARBIT Jean-Christophe, DE JESUS PEDRO Nelson, DUMOULIN Pierre-Yves, GARAY François, MARIAGE Joël, OLIVIER Sabine

EXPOSÉ

Inauguré en 1956 et regroupant un quart de la population vernolitaine, le quartier prioritaire de la politique de la ville du parc à Vernouillet bénéficie d'un projet de renouvellement urbain.

Les objectifs du projet sont définis dans la convention PRIOR' Yvelines rénovation urbaine 2022-2026 qui lie le Département des Yvelines, la Communauté urbaine, la commune de Vernouillet, CDC habitat social et Logirep qui a été approuvée par délibération du Conseil communautaire du 22 septembre 2022.

Les principaux axes identifiés du projet de renouvellement urbain sont de :

- désenclaver le quartier et créer une centralité attractive par l'aménagement d'un espace public majeur ;
- conforter et développer la polarité commerciale ;
- renforcer l'attractivité par de nouveaux équipements ;
- diversifier l'habitat et densifier le quartier par la construction de nouveaux logements pour développer une mixité sociale ;
- améliorer le confort des logements et le cadre de vie des habitants.

Conformément au dernier alinéa de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme, les opérations de renouvellement urbain doivent faire l'objet d'une concertation préalable avec les habitants pendant toute la durée d'élaboration du projet.

La concertation préalable vise à présenter aux habitants et aux acteurs du quartier les enjeux et les objectifs de l'opération et de concerter sur les orientations d'aménagement ainsi que sur les programmes prévus sur le périmètre de l'opération intégrée au périmètre de rénovation urbaine.

Par délibération en date du 17 mars 2022 le Conseil communautaire a approuvé les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation publique préalable au projet urbain du quartier du parc à Vernouillet et autorisé le Président à conduire la procédure de concertation :

- approuver les objectifs poursuivis par l'opération ;
- engager et approuver les modalités de la concertation préalable.

Le bilan de la concertation préalable

La concertation réglementaire s'est tenue du 11 avril au 31 août 2022. La réunion publique de restitution de la concertation s'est tenue le 20 septembre 2022.

En amont, les partenaires du projet ont organisé, le 15 février 2022, une réunion publique de lancement de la concertation pour présenter les objectifs de la démarche et les modalités de la concertation qui a réuni près d'une cinquantaine de personnes.

La Communauté urbaine s'est faite accompagner par Trait Clair, agence spécialisée dans la concertation publique.

Durant cette période ont été organisés :

- la mise à disposition du public d'un dossier de concertation comprenant un plan de situation, le périmètre de concertation ainsi qu'une notice explicative du projet et la délibération ;
- la mise à disposition d'une présentation du projet et d'un registre numérique sur le site internet de la Communauté urbaine ;
- la mise à disposition de registres papiers cotés et signés à la mairie de Vernouillet et au centre social Les Résédas situé au sein du quartier du parc ;
- l'organisation d'une exposition au centre social Les Résédas présentant le projet de renouvellement et une maquette ;
- la réalisation d'une semaine de porte-à-porte avec les habitants, de deux animations en pied d'immeubles, de quatre temps d'échange et de rencontre ainsi qu'une restitution en réunion publique de la concertation.

Une plaquette d'information présentant le projet et les temps forts de la concertation a été imprimée et distribuée, via des points relais comme la mairie et le centre social, et aux participants lors des différentes actions de concertation.

Toute la communication de la concertation a reposé sur deux canaux gérés par la Communauté urbaine et par la commune de Vernouillet. Ils rappellent les principaux objectifs du projet, les dispositifs d'information et de concertation et les interventions.

Les actions présentiellees :

De nombreuses actions et temps d'échanges ont animé la procédure de concertation :

- 31 mars et 21 avril : construction d'une maquette 3 dimensions avec les enfants (8 classes) ;
- semaine du 12 avril : démarche de porte à porte (180 personnes rencontrées) ;
- 13 et 14 avril : temps de rencontre en pied d'immeuble (50 personnes) ;
- 11 et 17 mai : temps d'échange autour des thématiques du commerce et de la jeunesse (25 personnes) ;
- 12 et 13 juillet : temps de rencontre à l'occasion des terrasses d'été de Vernouillet animations extérieurs estivales (plus de 180 participants) ;
- 20 septembre : réunion publique de restitution de la concertation.

L'exposition :

Elle a été installée du 29 août au 10 septembre à l'hôtel de ville puis du 12 au 24 septembre au centre social des résédas.

Elle comprenait une maquette 3 dimensions du parc, accompagnée de support de communication, pour présenter les tenants et les aboutissants du projet de renouvellement urbain.

Les registres :

Aucune remarque ou observation n'a été consignée sur les registres papiers mis à disposition. Une observation a été déposée sur le registre numérique. Il y est salué la démarche de concertation et l'ambition du projet de renouvellement tout en alertant sur les problématiques de gestion de chantier et de gestion urbaine de proximité.

Ainsi, au terme de cette concertation, près du quart des habitants du quartier du parc a été rencontré permettant ainsi d'alimenter le projet par leurs contributions.

Les observations et contributions apportées au projet relèvent principalement de :

- La qualité de la résidentialisation : sécurisation, embellissement (verte et végétale) ;
- Une réhabilitation des logements ambitieuse et une inscription urbaine de qualité (densité, formes urbaines, îlots de fraîcheur...) ;
- La nécessité d'apporter des solutions aux problématiques de gestion urbaine de proximité (déchets, nuisances chantiers) ;
- Un pôle commercial rénové plus sûr permettant les rencontres et la convivialité ;
- Une mobilité améliorée, sécurisée et stationnement apaisé adapté aux différents modes de déplacement (stationnement difficile, conflits d'usages entre piétons-cyclistes-automobilistes...).

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'arrêter le bilan de la concertation préalable du nouveau projet de rénovation urbaine du quartier du parc à Vernouillet, joint en annexe,
- d'autoriser le Président à mettre en œuvre toutes les mesures et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5215-20,

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 103-2 à L. 103-7,

VU la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_17_12_14_25 du 14 décembre 2017 approuvant la convention cadre relative au programme de relance et d'intervention pour l'offre résidentielle (PRIOR) avec le département des Yvelines et la Communauté urbaine et signée le 1^{er} février 2018,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_18_18_09_27 du 18 septembre 2018 approuvant le protocole d'accord du projet de renouvellement urbain du quartier du parc à Vernouillet,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2022-03-17_12 du 17 mars 2022 approuvant les modalités de concertation publique préalable du projet de renouvellement urbain du quartier du parc à Vernouillet,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2022-09-22_26 du 22 septembre 2022 approuvant le protocole de gouvernance du projet de renouvellement urbain du quartier du parc à Vernouillet,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2022-09-22_27 du 22 septembre 2022 approuvant la convention PRIOR'Yvelines rénovation urbaine 2022-2026 avec le Département des Yvelines du projet de renouvellement urbain du quartier du parc à Vernouillet,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2022-09-22_28 du 22 septembre 2022 approuvant le programme des espaces publics du projet de renouvellement urbain du quartier du parc à Vernouillet,

VU le dossier de candidature remis par la Communauté urbaine le 23 février 2017 et l'avis favorable du Département des Yvelines notifié par courrier du 18 septembre 2017 sur la stratégie de développement urbain et la liste de projets présentés, dont celui concernant le quartier prioritaire du parc à Vernouillet,

VU le bilan de concertation, annexé à la présente délibération,

VU l'avis favorable émis par la Commission 3_Aménagement du territoire le 20 juin 2023,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : ARRETE le bilan de la concertation préalable au projet de renouvellement urbain du quartier du parc à Vernouillet.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à mettre en œuvre toutes les mesures et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 06/07/2023

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 06/07/2023

Exécutoire le : 06/07/2023

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 29 juin 2023

Le Président



ZAMMIT-POPESCU Cécile